



Service départemental d'incendie et de secours du Doubs

Arrêté n° 25-2024-10-01-00001 du 1^{er} octobre 2024

fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention cynotechnique du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2024.

Le préfet du Doubs
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales notamment l'article R1424-54 ;
Vu l'arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;
Vu le guide national de référence « cynotechnie » ;
Vu le guide de doctrine opérationnel « engagement des équipes cynotechniques » ;
Vu le décret du 12 janvier 2024 portant nomination de M. Rémi BASTILLE, préfet du Doubs ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2016-07-11-017 du 11 juillet 2016 portant schéma départemental d'analyse et de couverture des risques du Doubs ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 2007-1712-07104 du 17 décembre 2007 portant création d'un peloton Cynophile départemental au sein du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2024-05-27-00008 du 27 mai 2024 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention cynotechnique des sapeurs-pompiers du département du Doubs pour l'année 2024 ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2024-01-29-00019 du 29 janvier 2024 portant délégation de signature à Monsieur Stéphane BEAUDOUX, Directeur départemental du service départemental d'incendie et de secours du Doubs ;
Sur proposition de Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Sont habilités à exercer au sein de l'équipe d'intervention cynotechnique des sapeurs-pompiers du département du Doubs au titre de l'année 2024, sans restriction, les personnels et les chiens désignés ci-dessous :

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	CHIEN	NOM	PRÉNOM
CYN 3	Conseiller Technique Départemental	Berger Belge TIXI née le 22/01/22 n° 250268743962741	HUGUENARD	ARNAUD

Service Départemental
d'incendie et de secours du Doubs

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	CHIEN	NOM	PRÉNOM
CYN 2	Chef d'unité cynotechnique	Border collie PEP'S né le 15/11/2019 n°250269590054602	GOY	FRANCK
		Berger belge JEKO né le 05/11/14 n° 250269500642126	JEANNINGROS	MAGALI
CYN 1	Conducteur cynotechnique	Berger hollandais THOR né le 08/03/22 n° 250269610339137	BISMILLAH	JAAFAR
		Berger belge TAÏGA née le 05/01/22 n° 250269610240538	CARMINATI	ALEXIS
		Berger belge malinoise RÊVA, née le 10/01/2020 n°250268732705750	RICHARD	MICKAËL

Service Départemental
d'incendie et de secours du Doubs

Article 2 :

Seuls les sapeurs-pompiers inscrits sur la liste définie en article 1, peuvent être engagés en intervention et pour l'ensemble des missions correspondant à leur qualification.

Sont habilités à exercer la spécialité « CYN » uniquement dans le cadre des exercices et des formations, les personnels désignés ci-dessous :

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	CHIEN	NOM – PRÉNOM
CYN 2	Chef d'unité cynotechnique	Berger allemand JUKE né le 20/10/14 n°250268500768018	GOY FRANCK

Article 3 :

L'arrêté préfectoral n° 25-2024-05-27-00008 du 27 mai 2024 susvisé est abrogé.

Article 4 :

Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

Fait à Besançon, le 01 OCT. 2024

Pour le préfet, et par délégation,



Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX
Chef de corps,
Directeur départemental des services
d'incendie et de secours

**Service départemental
d'incendie et de secours du Doubs**

Arrêté n° 25-2024-10-01-00002 du 1^{er} octobre 2024

fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention en milieu aquatique et subaquatique du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2024.

Le préfet du Doubs
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales notamment l'article R1424-54 ;
Vu l'arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;
Vu le Référentiel Emploi, Activités, Compétences « interventions secours et sécurité en milieu aquatique et hyperbare » ;
Vu l'arrêté du 7 décembre 2022 relatif à la formation de spécialité « interventions en milieu aquatique et hyperbare » des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;
Vu le guide national de référence « sauvetage aquatique » ;
Vu l'arrêté du 7 décembre 2022 relatif à la formation de spécialité « interventions en milieu aquatique et hyperbare » des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;
Vu le décret du 12 janvier 2024 portant nomination de M. Rémi BASTILLE, préfet du Doubs ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 2007-1712-07105 du 17 décembre 2007 portant création d'une équipe spécialisée en intervention en milieu aquatique et subaquatique au sein du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2016-07-11-017 du 11 juillet 2016 portant schéma départemental d'analyse et de couverture des risques du Doubs ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2024-07-01-00003 du 01 juillet 2024 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention en milieu aquatique et subaquatique du service départemental d'incendie et de secours du Doubs pour l'année 2024 ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2024-01-29-00019 du 29 janvier 2024 portant délégation de signature à Monsieur Stéphane BEAUDOUX, Directeur départemental du service départemental d'incendie et de secours du Doubs ;
Sur proposition de Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Sont habilités à exercer au sein de l'équipe d'intervention en milieu aquatique et subaquatique des sapeurs-pompiers du département du Doubs au titre de l'année 2024, sans restriction, les personnels désignés ci-dessous :

Service départemental
d'incendie et de secours du Doubs

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	HABILITATION	SNL	NOM	PRENOM
SAL 3	Conseiller technique départemental	50 m	SNL 2	SCHAER	DOMINIQUE
	Conseiller technique réfèrent compagnie		SNL 1	GAUDUMET	MICHAEL
			SNL 1	MONNIN	NICOLAS
SAL 2	Chef d'unité	50 m	SNL 1	BENKHELFALLAH	SID AHMED
			SNL 1	BROCCO	GUILLAUME
			SNL 1	DECKMIN	RICHARD
			SNL 1	DROZ-VINCENT	NICOLAS
			SNL 1	DROSZEWSKI	YANN
			SNL 1	DUDO	OLIVIER
			SNL 1	GIROD	ENRIQUE
			SNL 1	POTIER	CYRIL
			SNL 1	TREFF	DAMIEN
		30 m	-	CALLOIS	FRANCIS
		20 m	SNL 1	BULLE	MATHIEU
SAL 1	Scaphandrier Autonome Léger	50 m	SNL 1	BILLOD	JULIEN
			SNL 1	CASSARD	REGIS
			SNL 1	ESPITALIER	STEPHANE
			SNL 1	MAILLOT	DOMINIQUE
			SNL 1	MESSELET	MATHIEU
			SNL 1	TISSOT	STEPHANE
			-	TRIPONNEY	NICOLAS
			-	VACELET	AMAURY
			SNL 1	VAREY	FREDERIC
		30 m	SNL 1	BRENIAUX	JEAN-SIMON
			-	BRUOT	KILLIAN
			SNL 1	GROSPERRIN	ALEXANDRE
			SNL 1	GUENAT	ROMAIN
			SNL 1	GUILLEMIN	MARC
			SNL 1	PORTERET	STEPHANE

Service départemental
d'incendie et de secours du Doubs

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	IEV	NOM	PRENOM
SAV	Sauveteur aquatique	IEV	BARTHELEMY	MAXIME
		IEV	BENKHELFALLAH	SID AHMED
		IEV	BENOIT	STEPHANE
		IEV	BILLOD	JULIEN
		IEV	BOVET	FLORENT
		IEV	BRENANS	RAPHAEL
		IEV	BRENIAUX	JEAN-SIMON
		IEV	BROCCO	GUILLAUME
		IEV	BRUOT	KILLIAN
		IEV	BULLE	MATHIEU
		IEV	CALLOIS	FRANCIS
		IEV	CARTIER	YOANN
		IEV	CASSARD	REGIS
		IEV	CHATELAIN	NICOLAS
		IEV	CORNU	LAURENT
		IEV	COURAGEOT	DAMIEN
		IEV	CUNY	SEBASTIEN
		IEV	DABSALMONT	SEBASTIEN
		-	DECKMIN	RICHARD
		IEV	DROSZEWSKI	YANN
		IEV	DROZ-VINCENT	NICOLAS
		IEV	DUBOIS-DUNILAC	THOMAS
		IEV	DUDO	OLIVIER
		IEV	DUPONT	ANTOINE
		IEV	ESPITALIER	STEPHANE
		IEV	GAUDUMET	MICHAEL
		IEV	GILLET	JULIAN
		IEV	GIRARD	THOMAS
		IEV	GRIVEAU	ANTOINE
		-	GROSPERRIN	ALEXANDRE
		IEV	GROSPERRIN	ALINE
		IEV	GUENAT	ROMAIN
		IEV	GUIGNOT	YVON

Service départemental
d'incendie et de secours du Doubs

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	IEV	NOM	PRENOM
SAV	Sauveteur aquatique	IEV	GUILLEMIN	MARC
		IEV	HORCKMANS	ALEXANDRE
		-	JOUBAIRE	THOMAS
		IEV	LAITHIER	JULIEN
		IEV	LEFEBVRE	CLARA
		IEV	LEGRAND	TIMEA
		IEV	LOICHOT	PIERRICK
		IEV	LOSLIER	CYRIL
		-	MAILLOT	DOMINIQUE
		-	MARTIN	LUDOVIC
		IEV	MESSELET	MATHIEU
		IEV	MONNIER	CYRIL
		IEV	MONNIN	NICOLAS
		IEV	MOURAUX	KAREN
		IEV	NEITTHOFFER	MATHIEU
		IEV	PAPE	CHRISTOPHE
		IEV	PIGUET	SERGE
		IEV	PIRALLA	ROMAIN
		IEV	PLUMEREL	GUILLAUME
		IEV	POMMEY	ORIANNE
		-	PORTERET	STEPHANE
		IEV	POTIER	CYRIL
		-	PROST	JULIEN
		IEV	REQUET	DAVID
		IEV	SAUGET	YOHANN
		IEV	SCHAER	DOMINIQUE
		IEV	TISSOT	JEROME
		IEV	TISSOT	STEPHANE
		IEV	TONDA	JEROME
		IEV	TREFF	DAMIEN
		IEV	TRIPONNEY	NICOLAS
		IEV	UMBER	LOIC
		IEV	VACELET	AMAURY
		-	VAREY	FREDERIC
		-	VERMOT-DESROCHES	CHARLINE
		IEV	VIEILLE	MATHIEU

Article 2 :

Sont habilités à exercer la spécialité « SAL » uniquement dans le cadre des exercices et des formations, les personnels désignés ci-dessous :

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	HABILITATION	NOM - PRÉNOM
/	/	/	/

Sont habilités à exercer la spécialité « SAV » uniquement dans le cadre des formations et des exercices les personnels désignés ci-dessous :

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	IEV	NOM	PRENOM
SAV	Sauveteur aquatique	Oui	BOURDIN	FANNY
			DELOULE	HUGO
			DUBAT	ADIEN
			GABRIEL	VINCENT
			KATANCEVIC	NICOLAS
			LERMENE	QUENTIN
			MOREL	DYLAN
			REGNIER	CYRIL
			RIVA	MICKAEL

Article 3 :

Seuls les sapeurs-pompiers inscrits sur la liste définie en article 1, peuvent être engagés en intervention et pour l'ensemble des missions correspondant à leur qualification.

Article 4 :

L'arrêté préfectoral n° 25-2024-07-01-00003 du 01 juillet 2024 susvisé est abrogé.

Service départemental
d'incendie et de secours du Doubs

Article 5 :

Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

Fait à Besançon, le **01 OCT. 2024**

Pour le préfet, et par délégation,



Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX
Chef de corps,
Directeur départemental des services
d'incendie et de secours

**Service départemental
d'incendie et de secours du Doubs**

Arrêté n° 25-2024-10-01-00003 du 1^{er} octobre 2024

fixant la liste d'aptitude de la spécialité des personnels exerçant dans le domaine de la prévention du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2024.

Le préfet du Doubs
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales notamment l'article R1424-54 ;

Vu l'arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;

Vu l'arrêté du 25 janvier 2006 fixant le guide national de référence relatif à la prévention ;

Vu le décret du 12 janvier 2024 portant nomination de M. Rémi BASTILLE, préfet du Doubs ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2024-07-01-00005 du 01 juillet 2024 fixant la liste d'aptitude de la spécialité des personnels aptes à exercer dans le domaine de la prévention du département du Doubs, pour l'année 2024.

Vu l'arrêté préfectoral n°25-2024-01-29-00019 du 29 janvier 2024 portant délégation de signature à Monsieur Stéphane BEAUDOUX, Directeur départemental du service départemental d'incendie et de secours du Doubs ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Sont habilités à exercer dans le domaine de la prévention du département du Doubs au titre de l'année 2024, sans restriction, les personnels désignés ci-dessous :

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM – PRÉNOM
PRV 3	Chef du Groupement des services d'anticipation des risques	BRINGOUT Frédéric
	Responsable départemental de la prévention	TROUTTET Gilles

Service départemental
d'incendie et de secours du Doubs

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM – PRÉNOM
PRV2	Préventionnistes	KATANCEVIC Nicolas LECOMTE Hervé MARION Damien MICHEL Philippe MOREAU Yann
	Prévisionnistes	BONNETON Sébastien
	Agent de prévention	BOUCHOT Anaël DELON Benoît DUTHION Rémi FALLOT David FREIDIG Sébastien GESSIER Pierre GRISON Aurélien MARCHAL Hervé RIVOIRE Clément STORTZ Yvon TOURAISIN Lionel

Article 2 :

L'arrêté préfectoral n° 25-2024-07-01-00005 du 01 juillet 2024 susvisé est abrogé.

Article 3 :

Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

Fait à Besançon, le **01 OCT. 2024**

Pour le préfet, et par délégation,



Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX
Chef de corps,
Directeur départemental des services
d'incendie et de secours

**Service départemental
d'incendie et de secours du Doubs**

Arrêté n° 25-2024-10-01-00004 du 1^{er} octobre 2024

fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention en milieu chimique et biologique du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2024.

Le préfet du Doubs
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales notamment l'article R1424-54 ;
Vu l'arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;
Vu le guide national de référence « risques chimiques et biologiques » ;
Vu le décret du 12 janvier 2024 portant nomination de M. Rémi BASTILLE, préfet du Doubs ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 2007-1712-07101 du 17 décembre 2007 portant création de la CMIC 25 ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2016-07-11-017 du 11 juillet 2016 portant schéma départemental d'analyse et de couverture des risques du Doubs ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2024-07-01-00009 du 01^{er} juillet 2024 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention en milieu chimique et biologique des sapeurs-pompiers du département du Doubs, pour l'année 2024.
Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2024-01-29-00019 du 29 janvier 2024 portant délégation de signature à Monsieur Stéphane BEAUDOUX, Directeur départemental du service départemental d'incendie et de secours du Doubs ;
Sur proposition de Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Sont habilités à exercer au sein de l'équipe d'intervention en milieu chimique et biologique des sapeurs-pompiers du département du Doubs au titre de l'année 2024, sans restriction, les personnels désignés ci-dessous :

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	DETECTION ANALYSE	NOM	PRENOM
RCH 4	Référent départemental	Détection biologique Analyse pollution	BEVALOT	JULES
	Référent départemental adjoint	Analyse pollution	STORTZ	YVON
Pharmacienne	Conseiller départemental risques biologiques	/	MERAUX	ISABELLE

Service départemental
d'incendie et de secours du Doubs

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	DETECTION ANALYSE	NOM	PRENOM
RCH 4	Conseiller Technique	/	BRINGOUT	FREDERIC
		/	TOURASIN	LIONEL
RCH 3	Chef « CMIC »	/	ALBERT	PATRICE
		/	BALLIN	REYNALD
		/	BONNETON	SEBASTIEN
		/	BOUCHOT	ANAEL
		/	CHIAPPINELLI	CHRISTOPHE
		/	CLAUDET	CHARLES
		/	DESCHAMPS	OLIVIER
		/	FALLOT	DAVID
		/	FREIDIG	SEBASTIEN
		/	GILLIOT	GUILLAUME
		/	GOMARD	JULIEN
		/	GRISON	AURELIEN
		/	MOREAU	YANN
		/	ONILLON	CHRISTOPHE
		/	PICHETTI	ARNAUD
		/	PUEL	FREDERIC
		/	ROLLIN	JEROME
		Détection biologique	SAUGET	YOHANN
		/	TROUTTET	GILLES
		/	VIELLEDENT	MATTHIEU

Service départemental
d'incendie et de secours du Doubs

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM	PRENOM
RCH2	Chef d'équipe d'intervention	AGUIE	ALEXANDRE
		ANGONIN	ARNAULT
		AUTHIER-CAILLAUD	ASTRID
		BADINA	JEROME
		BAILLY	DAVID
		BECOULET	SEBASTIEN
		BERTHELEMY	PASCAL
		BERTRAND	DANIEL
		BETTONI	MAXIME
		BOSSONNET	JULIEN
		BULLE	MATHIEU
		CAFFAREL	XAVIER
		CLAVERIA	NICOLAS
		CLERC	LAURENT
		COGNAT	JEREMIE
		COLLIN	XAVIER
		DELAULE	LIONEL
		DELOULE	FABRICE
		DESCHAMPS	JEAN-MARC
		DETTE	JEAN-PHILIPPE
		DINETTE	ARNAUD
		DORIER	PIERRE
		DUDO	OLIVIER
		ELOY	VINCENT
		ESPINOSA	SEBASTIEN
		ESPITALIER	STEPHANE
		FAIVRE	NICOLAS
		FISCHESSER	GUILLAUME
		FRANCHEQUIN	REGIS
		GEHANT	GILLES
		GELEY	AURORE
		GESSIER	PIERRE
		GHERARDI	PHILIPPE
		GIRARDET	TOM
		GIRARDIN	DOMINIQUE
		GUIGNOT	YVON
		LAISNE	JEAN-MARC

Service départemental
d'incendie et de secours du Doubs

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM	PRENOM
RCH2	Chef d'équipe d'intervention	LECOMTE	HERVE
		MAGNIN-FEYSOT	OLIVIER
		MANZONI	JEREMIE
		MARGUET	JOHN
		MARION	DAMIEN
		MARS	NICOLAS
		MICHAUD	XAVIER
		MICHEL	PHILIPPE
		MILLE	GAETAN
		MONNIN	FREDERIC
		MONTAGNON	AURELIEN
		MOSSARD	GUILLAUME
		MOUGIN	DAVID
		NOIR	DAMIEN
		PAPE	CHRISTOPHE
		PASQUA	PIERRE
		PETER	ARNAUD
		PETIT	CHRISTIAN
		PLUMEREL	GUILLAUME
		PONCELIN	BERTRAND
		PRIEM	VINCENT
		RASPILLER	OLIVIER
		RENEAUX	LIONEL
		RIVA	LAURENT
		ROUSSIN	ANTHONY
		ROY	JEROME
		SCHORI	NICOLAS
		SIMON	JEAN-LUC
		THIAVILLE	JEAN-CHRISTOPHE
		TOURNIER	STEPHANE
		VAN TUE	ALEXANDRE
		VECLAIN	BRUNO
		ZILL	FABRICE
RCH2	Pharmacienne SSSM	CLERC	EMILIE

Service départemental
d'incendie et de secours du Doubs

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM	PRENOM
RCH1	Chef d'équipe reconnaissance	BLANCHARD	YVES
		BOLE	JULIEN
		BOUCLET	GAETAN
		BOURGIN	SEBASTIEN
		BRENANS	RAPHAEL
		BRENIAUX	MARION
		BRESCHBUHL	GREGORY
		CALLOIS	FRANCIS
		CHOULET	FREDERIC
		COMTE	FLORIAN
		CUNY	BERTRAND
		CUNY	SEBASTIEN
		DECHAUD	DAVID
		DEMANGE	MICHAEL
		DUBI	FABRICE
		DUBOIS	ROMAIN
		DUCHANNOY	BENOIT
		DUPONT	ANTOINE
		DUBOURG	KEVIN
		DUTOUR	SANDRINE
		FAVEY	NICOLAS
		FLORIN	JEAN
		GARNIER	HERVE
		GIGON	ARNAUD
		GRANDGIRARD	JULIEN
		GRILLET	BERTRAND
		GROSPERRIN	ALINE
		GRYNSYK	GAETAN
		JACOUTOT	OLIVIER
		JEANNEROD	CHRISTOPHE
		JOUBAIRE	THOMAS
		JOUE	WILLIAM
		KERGOAT	ERWAN
		LAITHIER	JULIEN
		LARRIERE	ANTHONY
		LONCHAMPT	ANTHONY
		MONNIN	NICOLAS
		MONOT	ETIENNE
		MOREL	BENOIT
		PELLATON	LAURENT
		POMMEY	ORIANNE

Service départemental
d'incendie et de secours du Doubs

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM	PRENOM
RCH1	Chef d'équipe reconnaissance	POULEN	OLIVIER
		POURCELOT	MICHAEL
		POURCELOT	SEBASTIEN
		RINGENBACH	THOMAS
		RIVOIRE	CLEMENT
		SCHWEBLIN	MAGALI
		THIEBAUD	MICKAEL
		VALKER	MARC

Article 2 :

Sont habilités à exercer la spécialité « RCH » uniquement dans le cadre des exercices et des formations, les personnels désignés ci-dessous :

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM – PRENOM
RCH2	Chef d'équipe d'intervention	DECKMIN WILFRIED
		MAIGROT ROBIN
		PONARD GUILLAUME
		SECLER ELVIS
RCH1	Chef d'équipe reconnaissance	KATANCEVIC NICOLAS
		LEMOINE EMMANUEL
		PORET ROMUALD

Article 3 :

Les sapeurs-pompiers, dont les noms suivent, sont désignés responsables techniques pour leurs compagnies respectives :

- Lieutenant GOMARD Julien – Compagnie de Montbéliard ;
- Capitaine BEVALOT Jules – Compagnie de Besançon ;
- Lieutenant RENEUX Lionel – Compagnie de Pontarlier.

Article 4 :

Seuls les sapeurs-pompiers inscrits sur la liste définie en article 1, peuvent être engagés en intervention et pour l'ensemble des missions correspondant à leur qualification.

Service départemental
d'incendie et de secours du Doubs

Article 5 :

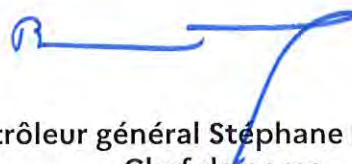
L'arrêté préfectoral n° 25-2024-07-01-00009 du 01^{er} juillet 2024 susvisé est abrogé.

Article 6 :

Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

Fait à Besançon, le **01 OCT. 2024**

Pour le préfet, et par délégation,



Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX
Chef de corps,
Directeur départemental des services
d'incendie et de secours

**Service départemental
d'incendie et de secours du Doubs**

Arrêté n° 25-2024-10-01-00005

du 1^{er} octobre 2024

fixant la liste d'aptitude opérationnelle du groupe d'intervention hélicopté du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2024.

Le préfet du Doubs
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales notamment l'article R1424-54 ;
Vu l'arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;
Vu le guide national de référence « Groupe de Reconnaissance et d'Intervention en Milieu Périlleux » ;
Vu le Référentiel Emploi, Activités, Compétences « interventions secours et sécurité en milieu aquatique et hyperbare » ;
Vu les guides de doctrine et de techniques opérationnelles « interventions en milieu périlleux et montagne » ;
Vu le guide national de référence « sauvetage aquatique » ;
Vu le décret du 12 janvier 2024 portant nomination de M. Rémi BASTILLE, préfet du Doubs ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 330 du 27 janvier 1998 portant création du Groupe de Reconnaissance et d'Intervention en Milieu Périlleux (GRIMP) du Doubs ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 2007-1712-07105 du 17 décembre 2007 portant création d'une équipe spécialisée en intervention en milieu aquatique et subaquatique au sein du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2016-07-11-017 du 11 juillet 2016 portant schéma départemental d'analyse et de couverture des risques du Doubs ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2024-07-01-00008 du 01 juillet 2024 fixant la liste d'aptitude opérationnelle du groupe d'intervention hélicopté des sapeurs-pompiers du département du Doubs, pour l'année 2024 ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2024-01-29-00019 du 29 janvier 2024 portant délégation de signature à Monsieur Stéphane BEAUDOUX, Directeur départemental du service départemental d'incendie et de secours du Doubs ;
Sur proposition de Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Sont habilités à exercer au sein du groupe d'intervention hélicoptéré des sapeurs-pompiers du département du Doubs au titre de l'année 2024, sans restriction, les personnels désignés ci-dessous :

EQUIPE SPECIALISEE	NIVEAU D'EMPLOI	HELITREUILLAGE DE NUIT	NOM	PRENOM
GIH	Conseiller technique Départemental (IMP3)	OUI	LARRIERE	Didier
	Conseiller technique Départemental Adjoint (IMP3)	OUI	JEANNIN	Maël
	Conseiller technique Départemental (SAL3/SAV)	NON	SCHAER	Dominique
	Chef d'unité (IMP3)	OUI	GRANCHER	ROMARIC
			LIEVRE	DAVID
			MARTIN	LUDOVIC
			MINOLETTI	BENOIT
			PATON	BRUNO
			PELLIER	OLIVIER
			TISSOT	JEROME
			VIENNET	AURELIEN
	Sauveteur (IMP2)	NON	BARTHELEMY	MAXIME
			BRIDE	MICKAEL
			DEFRASNE	JEROME
			DUSSOUILLEZ	MICKAEL
			ETCHIALI	MEHDI
			HORCKMANS	ALEXANDRE
			ROLAND	JEAN-LOUIS
			RUDE	ALEXANDRE
	Sauveteur aquatique (SAV)	OUI	TISSOT	JEROME
		NON	BROCCO	GUILLAUME
			DROSZEWSKI	YANN
			POTIER	CYRIL
	Médecin SSSM (IMP1)	NON	TREFF	DAMIEN
			PEUGEOT-MORTIER	CAROLINE
			PILLER	LAURE-ESTELLE

Article 2 :

Sont habilités à exercer au sein du groupe d'intervention hélicoptéré uniquement dans le cadre des exercices et des formations, les personnels désignés ci-dessous :

EQUIPE SPECIALISEE	NIVEAU D'EMPLOI	HELITREUILLAGE DE NUIT	NOM	PRENOM
GIH	Sauveteur aquatique (SAV)	NON	DECKMIN	RICHARD
		OUI	MARTIN	LUDOVIC
	Sauveteur (IMP2)	NON	DEFRASNE	NATHALIE

Article 3 :

L'arrêté préfectoral n° 25-2024-07-01-00008 du 01 juillet 2024 susvisé est abrogé.

Article 4 :

Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

Fait à Besançon, le **01 OCT. 2024**

Pour le préfet, et par délégation,



Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX
Chef de corps,
Directeur départemental des services
d'incendie et de secours

Service départemental d'incendie et de secours du Doubs

Arrêté n° 25-2024-10-01-00006

du 1^{er} octobre 2024

fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'unité de sauvetage, d'appui et de recherche du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2024.

Le préfet du Doubs
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales notamment l'article R1424-54 ;
Vu l'arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;
Vu le guide national de référence « sauvetage-déblaiement » ;
Vu les guides de doctrine et de techniques opérationnelles « interventions en milieux effondrés et instables » ;
Vu le décret du 12 janvier 2024 portant nomination de M. Rémi BASTILLE, préfet du Doubs ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2016-07-11-017 du 11 juillet 2016 portant schéma départemental d'analyse et de couverture des risques du Doubs ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 2007-1712-07103 du 17 décembre 2007 portant création de l'équipe de sauvetage déblaiement ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2024-07-01-00002 du 01 juillet 2024 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention en sauvetage déblaiement des sapeurs-pompiers du département du Doubs pour l'année 2024 ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2024-01-29-00019 du 29 janvier 2024 portant délégation de signature à Monsieur Stéphane BEAUDOUX, Directeur départemental du service départemental d'incendie et de secours du Doubs ;
Sur proposition de Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Sont habilités à exercer au sein de l'équipe d'intervention en sauvetage déblaiement des sapeurs-pompiers du département du Doubs, au titre de l'année 2024, sans restriction, les personnels désignés ci-dessous :

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	RISQUE BATIMENTAIRE	NOM	PRENOM
SDE 3	Référent départemental	OUI	VIEILLEDENT	MATTHIEU
	Chef de section	OUI	ANGONIN	ARNAULT
			FAIVRE	RAPHAEL
			VASSEUR	OLIVIER
			PONARD	GUILLAUME

Service départemental
d'incendie et de secours du Doubs

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	RISQUE BATIMENTAIRE	NOM	PRENOM
SDE 2	Chef d'unité	OUI	BAZIN	OLIVIER
			BOURGOIN	ALAIN
			BREUILLARD	PATRICE
			BRIDE	MICKAEL
			COLLIARD	SEBASTIEN
			ESPITALIER	DANIEL
			FALLOT	DAVID
			MENDY	PHILIPPE
			MOREY	VINCENT
			ROBIN	CHRISTOPHE
			THEVENOT	THIERRY
SDE 2	Chef d'unité	NON	AVONDO	SAMUEL
			BETTONI	MAXIME
			BEUGNOT	ALEXIS
			CUSENIER	CHRISTOPHE
			GILLIOT	GUILLAUME
			ESPITALIER	STEPHANE
			GOMARD	JULIEN
			GRANCHER	ROMARIC
			GUY	SYLVAIN
			HUGUENARD	FABRICE
			LARRIERE	DIDIER
			LESTRAT	JESSY
			PELLIER	OLIVIER
			ROUSSEY	ERIC
			SAUSER	YANNICK
			SECLET	ELVIS
			THIEBAUD	MICKAEL
			TISSOT	JEROME
			UHLEN	BRUNO
			VUILLET	JOHANN

Service départemental
d'incendie et de secours du Doubs

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	RISQUE BATIMENTAIRE	NOM	PRENOM
SDE1	Equipier	NON	BERTRAND	DANIEL
			BOUCLET	GAETAN
			BRETAGNE	CEDRIC
			CARMINATI	ALEXIS
			CASSARD	REGIS
			CHAMPAGNE	CHARLEY
			CHOULET	FREDERIC
			COLLETTE	OLIVIER
			COMPTE	ALEXANDRE
			COSTE	PIERRE
			CUSENIER	JEROME
			DEFRASNE	JEROME
			DUSSOUILLEZ	MICKAEL
			FAVE	REMY
			GINDRAT	VALERE
			GIRARD	THOMAS
			GIROD	LOUIS
			GRABS	CEDRIC
			GRANDJEAN	MICHEL
			GRILLET	BERTRAND
			GUIGNIER	HERVE
			GUILLET	DANIEL
			HINTZY	THOMAS
			HUGUENARD	ARNAUD
			JEANGUYOT	MARINE
			LIEVRE	DAVID
			MANZONI	JEREMIE
			MARTIN	LUDOVIC
			MATERNE	CHRISTOPHE
			MAY	JEAN-BAPTISTE
			MINETTI	THIERRY
			MIOTTE	PATRICK
			MONNIN	FREDERIC
			MOUGIN	DAVID
			NORMAND	BERTRAND

Service départemental
d'incendie et de secours du Doubs

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	RISQUE BATIMENTAIRE	NOM	PRENOM
SDE1	Equipier	NON	PETIT	CEDRIC
			PICARD	SYLVAIN
			PONCOT	YOHANN
			RATTONI	ALAIN
			REGAZZONI	HUGUES
			REGNAUT	FABIEN
			ROUARD	FABIEN
			ROUSSEAU	ADRIEN
			RUHIER	RAPHAEL
			SCHWEBLIN	MAGALI
			SCUBLA	RAPHAEL
			SIMON	ERIC
			SIMONIN	LIONEL
			TERVEL	MAXIME
			TOURMAN	JEAN-MICHEL
			UMBER	LOIC
			VADAM	JEAN-CHARLES
			VALKER	MARC
			VARILLON	JULIEN

Article 2 :

Sont habilités à exercer la spécialité « SD » uniquement dans le cadre des exercices et des formations, les personnels désignés ci-dessous :

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	RISQUE BATIMENTAIRE	NOM	PRENOM
SDE1	Equipier	NON	GAGELIN	ALEXANDRE
			VUILLET	EMMANUELLE
SDE2	Chef d'unité	OUI	BOURGADEL	CHRISTOPHE
		NON	COULON	PHILIPPE
			GABET	JULIEN

Article 3 :

Seuls les sapeurs-pompiers inscrits sur la liste définie en article 1, peuvent être engagés en intervention et pour l'ensemble des missions correspondant à leur qualification.

Service départemental
d'incendie et de secours du Doubs

Article 4 :

L'arrêté préfectoral n° 25-2024-07-01-00002 du 01 juillet 2024 susvisé est abrogé.

Article 5 :

Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

Fait à Besançon, le **01 OCT. 2024**

Pour le préfet, et par délégation,



Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX
Chef de corps,
Directeur départemental des services
d'incendie et de secours



Service Départemental d'incendie et de secours du Doubs

Arrêté n° 25-2024-10-01-00007 du 1^{er} octobre 2024

fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention de lutte contre les feux de forêts et d'espaces naturels du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2024.

Le préfet du Doubs
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales notamment l'article R1424-54 ;
Vu l'arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;
Vu le guide national de référence « feux de forêts » ;
Vu les guides de doctrine et de techniques opérationnelles « feux de forêts et d'espaces naturels » ;
Vu le décret du 12 janvier 2024 portant nomination de M. Rémi BASTILLE, préfet du Doubs ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2016-07-11-017 du 11 juillet 2016 portant schéma départemental d'analyse et de couverture des risques du Doubs ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2024-07-01-00001 du 01 juillet 2024 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention de lutte contre les feux de forêts apte à la constitution des colonnes mobiles de secours des sapeurs-pompiers du département du Doubs pour l'année 2024.
Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2024-01-29-00019 du 29 janvier 2024 portant délégation de signature à Monsieur Stéphane BEAUDOUX, Directeur départemental du service départemental d'incendie et de secours du Doubs ;
Sur proposition de Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Sont habilités à exercer au sein de l'équipe d'intervention de lutte contre les feux de forêts des sapeurs-pompiers du département du Doubs au titre de l'année 2024, sans restriction, les personnels désignés ci-dessous :

Niveau de formation	Niveau emploi	CMS	Nom	Prénom
FDF 4	Référent départemental	CMS	SAUGET	YOHANN
	Référent départemental adjoint	CMS	VIEILLEDENT	MATTHIEU

Service Départemental
d'incendie et de secours du Doubs

Niveau de formation	Niveau emploi	CMS	Nom	Prénom
FDF 4	Chef de colonne	CMS	ANGONIN	ARNAULT
		-	BEAUDOUX	STEPHANE
		-	FOURNEROT	CHRISTOPHE
		CMS	PICHON	ROMAIN
FDF 3	Chef de groupe	CMS	BOUJON	JEROME
		CMS	DELAULE	LIONEL
		CMS	DELOULE	FABRICE
		CMS	DESCHAMPS	JEAN-MARC
		CMS	DESCHAMPS	OLIVIER
		CMS	DINETTE	ARNAUD
		CMS	DORIER	PIERRE
		-	FAIVRE	RAPHAEL
		CMS	FISCHESSER	GUILLAUME
		CMS	LECOMTE	HERVE
		CMS	PETITCOLIN	PATRICK
		CMS	POVEDA	PHILIPPE
		CMS	REGNAUT	FABIEN
		CMS	RIVOIRE	CLEMENT
		CMS	ROUSSEY	ERIC
FDF2	Chef d'agrès	CMS	ABBUHL	GEOFFREY
		CMS	AGUIE	ALEXANDRE
		CMS	BALLET	DAVID
		CMS	BARDOT	JORDAN
		CMS	BECOULET	SEBASTIEN
		CMS	BETTONI	MAXIME
		CMS	BEY	MICKAEL
		CMS	BOLE	JULIEN
		-	BONNET	NICOLAS
		-	BOUCLET	GAETAN
		-	BOURGOIN	ALAIN
		-	BREUILLARD	PATRICE
		CMS	BRIDE	MICKAEL
		CMS	BUTORAC	BOBAN
		CMS	CLERC	JEREMY
		CMS	COHADON	SYLVAIN
		CMS	CONGRETTEL	FREDERIC

Service Départemental
d'incendie et de secours du Doubs

Niveau de formation	Niveau emploi	CMS	Nom	Prénom
FDF2	Chef d'agrès	CMS	COULON	PHILIPPE
		-	COURAGEOT	DAMIEN
		CMS	CUSENIER	CHRISTOPHE
		CMS	DAMNON	CEDRIC
		CMS	DE CAMPOS GOMES	DAVID
		-	DEMAIMAY	RODOLPHE
		CMS	DORNIER	DAMIEN
		-	DUBI	FABRICE
		CMS	DUPONT	ANTOINE
		CMS	DUTRIEUX	ARNAUD
		CMS	ESPINOSA	SEBASTIEN
		-	ESPITALIER	STEPHANE
		CMS	FAIVRE	NICOLAS
		CMS	FRANCOIS	CHARLES
		CMS	GABET	JULIEN
		CMS	GAGELIN	ALEXANDRE
		CMS	GAGLIARDI	SEBASTIEN
		CMS	GAILLARD	BENJAMIN
		-	GARNIER	HERVE
		-	GAUDINET	SAMUEL
		CMS	GAUDUMET	MICHAEL
		CMS	GEHANT	GILLES
		CMS	GERMAIN	SEBASTIEN
		-	GIGON	STEPHANE
		-	GIRARD	FREDERIC
		-	GIRARD	JACKY
		CMS	GRANCHER	ROMARIC
		CMS	GRILLET	BERTRAND
		CMS	GRIMANI	ALAIN
		-	GRISON	AURELIEN
		CMS	GRYNSYK	GAETAN
		-	GUIGNIER	HERVE
		CMS	GUIGNIER	PATRICE
		CMS	GUIGNOT	YVON
		-	GUILLET	DANIEL
		-	GUZZON	DAVID

Service Départemental
d'incendie et de secours du Doubs

Niveau de formation	Niveau emploi	CMS	Nom	Prénom
FDF2	Chef d'agrès	CMS	HORCKMANS	ALEXANDRE
		-	HUGUENARD	FABRICE
		CMS	JEANNEROD	CHRISTOPHE
		CMS	JOUBAIRE	THOMAS
		-	LAPORTE	DENIS
		-	LEMOINE	EMMANUEL
		CMS	LESTRAT	JESSY
		CMS	LONCHAMPT	ANTHONY
		CMS	MAGNIN-FEYSOT	OLIVIER
		CMS	MAIGROT	ROBIN
		-	MARION	DAMIEN
		CMS	MARTIN	FABRICE
		-	MATERNE	CHRISTOPHE
		CMS	MENDY	PHILIPPE
		CMS	MEYER	FLORIAN
		CMS	MILLE	GAETAN
		-	MOREAU	YANN
		-	MOREY	VINCENT
		CMS	MOUGEY	OLIVIER
		-	MOUGIN	CHRISTOPHE
		CMS	MOUGIN	DAVID
		-	MULLER	NICOLAS
		CMS	NOIR	DAMIEN
		CMS	NORMAND	BERTRAND
		-	OCHS	THIERRY
		CMS	PAGEAUX	MICKAEL
		-	PAGNOT	OLIVIER
		CMS	PAPE	CHRISTOPHE
		-	PERIARD	ANTHONY
		CMS	PETIT	CEDRIC
		-	PICHETTI	ARNAUD
		CMS	PIGUET	SERGE
		CMS	PONCELIN	BERTRAND
		CMS	PONCOT	YOHANN
		CMS	POURNY	SEBASTIEN
		CMS	POY	LUDOVIC

Service Départemental
d'incendie et de secours du Doubs

Niveau de formation	Niveau emploi	CMS	Nom	Prénom
FDF2	Chef d'agrès	CMS	PROST	JULIEN
		-	RATTE	JOHANNY
		CMS	REGNIER	CYRIL
		CMS	ROUARD	FABIEN
		-	ROUSSET	FREDERIC
		CMS	RUDE	ALEXANDRE
		CMS	SAUSER	YANNICK
		CMS	SCHAER	DOMINIQUE
		CMS	SCHORI	NICOLAS
		-	SECLET	ELVIS
		CMS	SIMON	ERIC
		CMS	SIMONIN	LIONEL
		CMS	TERVEL	MAXIME
		CMS	TOURMAN	JEAN-MICHEL
		CMS	TROY	RODOLPHE
		CMS	TYRODE	FLORIAN
		CMS	UHLEN	BRUNO
		CMS	VALKER	MARC
		CMS	VECLAIN	BRUNO
		-	VUILLET	JOHANN
		-	WAHLER	DAVID
		CMS	WURTZ	JEAN-CYRIL
FDF1	Equipier	-	ACHARD	RUDY
		CMS	AMAOUZ	MEDDY
		-	ANDRE	PAUL-ETIENNE
		-	AUDEBERT	GREGORY
		CMS	AVONDO	SAMUEL
		-	BADOIS	AURELIEN
		-	BAILLY	DAVID
		-	BANDERIER	HUBERT
		-	BARCON	JEAN-CLAUDE
		-	BARRAULT	HERVE
		-	BART	GAETAN
		-	BASSETTI	MATTEO
		CMS	BATISTA	VINCENT
		-	BATLOGG	EVA
		CMS	BAUD	CYRIL

Service Départemental
d'incendie et de secours du Doubs

Niveau de formation	Niveau emploi	CMS	Nom	Prénom
FDF1	Equipier	-	BAZIN	FLORIAN
		CMS	BEL	JULIEN
		-	BELOT	JULIEN
		-	BENKHELFALLAH	SID AHMED
		-	BERTRAND	DANIEL
		-	BESANCON	REGIS
		CMS	BEZ	THOMAS
		-	BILLOD	CLARA
		CMS	BILLOD	JULIEN
		CMS	BLANCHARD	YVES
		CMS	BOBILLIER-MONNOT	EDGAR
		-	BODET	MATTHIEU
		-	BOILLOT	FLORIAN
		-	BOLE	NICOLAS
		-	BOSCHAT	OCEANE
		-	BOSSON	STEPHANE
		CMS	BOUDINOT	LAURENT
		-	BOURDIN	FANNY
		-	BOURGIN	SEBASTIEN
		CMS	BOVET	FLORENT
		CMS	BRENANS	RAPHAEL
		-	BRETAGNE	CEDRIC
		CMS	BREUILLARD	KILLIAN
		-	BREUILLOT	KEVIN
		CMS	BRISHOUX	MATHIEU
		CMS	BRISEBARD	CORENTIN
		CMS	BRISEBARD	EMILIEN
		CMS	BRISEBARD	JULES MAEL
		-	BROCCO	GUILLAUME
		-	BRONIQUE	NICOLAS
		CMS	BRUGGER	ANTOINE
		CMS	BRUOT	KILLIAN
		CMS	BULLE	MATHIEU
		CMS	BUTEZ	YANIS
		CMS	CAFFAREL	XAVIER
		CMS	CARMINATI	ALEXIS
		CMS	CARNET	FLORIN

Service Départemental
d'incendie et de secours du Doubs

Niveau de formation	Niveau emploi	CMS	Nom	Prénom
FDF1	Equipier	CMS	CARTERON	JULIEN
		CMS	CAVARELLI	NICOLAS
		CMS	CECCARELLO	CHRISTIAN
		-	CHAMPAGNE	CHARLEY
		-	CHAPELLE	ANDRE
		-	CLARENQ	LORIS
		CMS	CLEMENT	ELIE
		-	CLERC	LAURENT
		-	CLEVY	VICTORIEN
		-	COGNAT	JEREMIE
		CMS	COLLETTE	OLIVIER
		CMS	COMPTE	ALEXANDRE
		CMS	CONGRETET	ALEXIS
		-	CORDIER	FLORIAN
		-	CORNET	MARC
		CMS	CORNU	LAURENT
		CMS	COSTE	PIERRE
		-	COURVOISIER	EMMANUEL
		CMS	CUNY	SEBASTIEN
		-	CUSENIER	JEROME
		-	DA CUNHA	MARIE
		CMS	DEBOST	JULIE
		-	DECHAUD	DAVID
		-	DELOULE	HUGO
		CMS	DEMANGE	MICHAEL
		-	DERAY	EMILE
		CMS	DESENCLOS	DAVID
		-	DINQUER	NICOLAS
		CMS	DOSIERES	KEVIN
		CMS	DROZ-VINCENT	NICOLAS
		CMS	DUBAT	ADRIEN
		CMS	DUBOIS	ADRIEN
		-	DUDO	OLIVIER
		CMS	DUPUIS	GAETAN
		CMS	DUSSOUILLEZ	MICKAEL

Service Départemental
d'incendie et de secours du Doubs

Niveau de formation	Niveau emploi	CMS	Nom	Prénom
FDF1	Equipier	CMS	DUTHION	REMI
		CMS	ETCHIALI	MEHDI
		-	ETEVENON	KARINE
		-	FAUDOT	NICOLAS
		-	FAVE	REMY
		CMS	FAVEY	NICOLAS
		CMS	FERREIRA	WILLIAM
		CMS	FLAMERY	CLEMENT
		CMS	FLORIN	JEAN
		-	FORTIER	FANNY
		CMS	FROSSARD	AMELIE
		-	GAGELIN	ARTHUR
		-	GAHIDE	EDDY
		CMS	GAIFFE	MANON
		CMS	GALLAND	THEO
		-	GALLOTTE	ALEXANDRE
		-	GAMARD	ALAIN
		-	GARRIDO	ROBERTO
		-	GIGANTE	VALENTIN
		CMS	GIGON	ARNAUD
		CMS	GINDRAT	VALERE
		CMS	GIRARD	THOMAS
		CMS	GIRARDET	TOM
		-	GIRARDIN	JEREMY
		CMS	GIROD	ENRIQUE
		CMS	GOGUEY	MATHIS
		-	GORMOND	EYTAN
		CMS	GOSSELIN	PATRICK
		CMS	GOY	FRANCK
		-	GRANDCLERE	JASON
		CMS	GRANDJEAN	THOMAS
		CMS	GRANDMAISON	MAXIME
		CMS	GRANDMOUGIN	BAUDOIN
		-	GRISEY	PASCAL
		-	GROSJEAN	ALEXANDRE
		-	GROSJEAN	MELANIE

Service Départemental
d'incendie et de secours du Doubs

Niveau de formation	Niveau emploi	CMS	Nom	Prénom
FDF1	Equipier	-	GROSPERRIN	ALEXANDRE
		CMS	GROSPERRIN	ALINE
		CMS	GRUX	LOICK
		CMS	GUENAT	ROMAIN
		CMS	GUIBELIN	JOHN
		CMS	GUIGNIER	THIBAUT
		CMS	GUILLAME	LOIC
		-	GUILLAUME	GWEGAN
		CMS	GUILLAUME	MAEL
		-	GUINNARD	CAROLE
		-	HARAT	ROMAIN
		CMS	HENRI	PAUL
		CMS	HERARD	MARC
		CMS	HINTZY	THOMAS
		-	HODY	AUDREY
		-	HUGUENARD	ARNAUD
		CMS	HUGUENOTTE	ETHAN
		-	JACOUTOT	OLIVIER
		CMS	JEANGUYOT	MARINE
		CMS	JEUDY	JULIEN
		-	JEVTOVIC	VINCENT
		CMS	JOLY	STEPHANE
		CMS	JOUFFROY	DEBORAH
		CMS	KATANCEVIC	NICOLAS
		-	KEBAILI	RAYAN
		CMS	KERGOAT	ERWAN
		-	LABATTUT	STEEVEN
		CMS	LAITHIER	JULIEN
		CMS	LATEUR	MATHIEU
		-	LAURENT	ADRIEN
		CMS	LEBER	GEOFFREY
		CMS	LEBER	JONATHAN
		CMS	LEFEBVRE	CLARA
		CMS	LEFORT	GEOFFREY
		-	LEROUX	DAMIEN
		CMS	LEROY	NICOLAS

Service Départemental
d'incendie et de secours du Doubs

Niveau de formation	Niveau emploi	CMS	Nom	Prénom
FDF1	Equipier	-	LEROY	STEVE
		CMS	LIGIER	YELENA
		-	LLABRES	ROMAIN
		-	LOCATELLI	ALEXANDRE
		CMS	LOICHOT	PIERRICK
		CMS	LOMBARDOT	PHILIPPE
		CMS	LOSLIER	CYRIL
		CMS	MAGNIN-FEYSOT	HONORE
		CMS	MAILLOT	MICHEL
		-	MAIRE	GUILLAUME
		CMS	MARECHAL	ANTOINE
		-	MARGUET	CORENTIN
		CMS	MARTIN	MAXIME
		-	MARTINS	CAMILLE
		-	MATHIEU	FLAVIEN
		-	MATHIOT	LUCAS
		CMS	MEROUGE	TRISTAN
		CMS	MIDEY	ALEXANDRE
		-	MILLE	ARNAUD
		CMS	MINETTI	THIERRY
		CMS	MINGHI	LOUIS
		CMS	MINOLETTI	ALEXANDRE
		-	MINOLETTI	BENOIT
		-	MIOTTE	ALOIS
		CMS	MIOTTE	PATRICK
		CMS	MONNIN	FREDERIC
		-	MONNOT	ROMAIN
		-	MONTAGNON	AURELIEN
		CMS	MONTEL	JONATHAN
		CMS	MORAS	RAPHAEL
		CMS	MOREL	BENOIT
		CMS	MOREL	DYLAN
		-	MOSSARD	VINCENT
		CMS	MOSSON	ARNAUD
		-	MUCKE	JEAN-PHILIPPE
		CMS	MUSY	ARNAUD

Service Départemental
d'incendie et de secours du Doubs

Niveau de formation	Niveau emploi	CMS	Nom	Prénom
FDF1	Equipier	CMS	NEITTHOFFER	MATHIEU
		CMS	NICOLET	CEDRIC
		CMS	NOCQUET	FLORIAN
		-	OLIVIER	STEPHANE
		CMS	ORDINAIRE	TONY
		-	PAHIN	MATHIEU
		-	PAHIN	NICOLAS
		CMS	PAIGNAY	FLORENT
		CMS	PARMENTIER	NICOLAS
		CMS	PATOZ	FABRICE
		-	PECHIN	ANTHONY
		CMS	PECORARO	FLORIAN
		-	PELLATON	LAURENT
		-	PELLIER	OLIVIER
		-	PERRIGUEY	CLEMENT
		CMS	PERRIN	CLARA
		-	PERROT	SEBASTIEN
		CMS	PETITGUYOT	ALEXIS
		CMS	PICARD	SYLVAIN
		-	PIRALLA	ROMAIN
		-	PLUMEREL	GUILLAUME
		-	POISSENOT	FREDEIC
		-	PORET	ROMUALD
		CMS	PORTERET	STEPHANE
		-	POTIER	CYRIL
		-	POULEN	OLIVIER
		CMS	POURCELOT	MICHAEL
		-	POURCELOT	SEBASTIEN
		CMS	PRAOM	MARGAUX
		CMS	QUERRY	FREDERIC
		CMS	RACLOT	DAMIEN
		-	RAILLARD	TRISTAN
		-	REGAZZONI	HUGUES
		CMS	RENAUD	CLEMENT
		CMS	REQUET	DAVID

Service Départemental
d'incendie et de secours du Doubs

Niveau de formation	Niveau emploi	CMS	Nom	Prénom
FDF1	Equipier	CMS	REUILLE	SEBASTIEN
		CMS	REZILLOT	NATHAN
		-	RIVA	LAURENT
		CMS	ROBIN	CHRISTOPHE
		CMS	RODRIGUES ABRANTES	ANTONIO
		-	ROHN	ROBIN
		CMS	ROLAND	JEAN-LOUIS
		CMS	ROLIN	JEREMY
		-	ROLLIN	JEROME
		CMS	ROUSSEAU	JEREMY
		CMS	ROUSSEAU	OLIVIER
		CMS	ROUSSIN	ANTHONY
		-	RZEMYSZKIEWICZ	THOMAS
		-	SAUNIER	MATTHIAS
		-	SCACCHETTI	LOUIS
		-	SENOT	JEAN-CHARLES
		CMS	SERDET	PAUL
		-	SMOUNYA	MARC
		CMS	STADLER	FRANCK
		CMS	TECHER	ENZO
		CMS	SCHWEBLIN	MAGALI
		CMS	THEVENOT	THIERRY
		-	THILY	ALBAN
		-	TIROLE-HUART	LUCA
		CMS	TISSERAND	ALLAN
		CMS	TISSOT	STEPHANE
		-	TOITOT	DIDIER
		-	TOURNIER	HERVE
		CMS	TREFF	DAMIEN
		-	TRIPONNEY	NICOLAS
		CMS	TRONCIN	LOUIS
		CMS	TSCHIRRET	VINCENT
		CMS	VACELET	AMAURY
		-	VADAM	JEAN-CHARLES
		CMS	VALLEE	ROMAIN
		CMS	VALOT	YAN

Service Départemental
d'incendie et de secours du Doubs

Niveau de formation	Niveau emploi	CMS	Nom	Prénom
FDF1	Equipier	-	VARILLON	JULIEN
		-	VAUDEVILLE	SEBASTIEN
		-	VERNIER	ALEXIS
		CMS	VERWAERDE	JULIEN
		-	VIONNET	JEAN

Article 2 :

Seuls les sapeurs-pompiers aptes à la constitution des colonnes mobiles de secours (CMS) inscrits sur la liste définie en article 1, sont susceptibles d'être engagés sur des interventions en colonnes mobiles de secours « feux de forêts ».

Article 3 :

L'arrêté préfectoral n° 25-2024-07-01-00001 du 01 juillet 2024 susvisé est abrogé.

Article 4 :

Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

Fait à Besançon, le **01 OCT. 2024**

Pour le préfet, et par délégation,



Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX
Chef de corps,
Directeur départemental des services
d'incendie et de secours



Service départemental d'incendie et de secours du Doubs

Arrêté n° 25-2024-10-01-00002

du 1^{er} octobre 2024

fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention en milieu périlleux (GRIMP) du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2024.

Le préfet du Doubs
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales notamment l'article R1424-54 ;
Vu l'arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;
Vu le guide national de référence « Groupe de Reconnaissance et d'Intervention en Milieu Périlleux » ;
Vu les guides de doctrine et de techniques opérationnelles « interventions en milieu périlleux et montagne » ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 330 du 27 janvier 1998 portant création du Groupe de Reconnaissance et d'Intervention en Milieu Périlleux (GRIMP) du Doubs ;
Vu le décret du 12 janvier 2024 portant nomination de M. Rémi BASTILLE, préfet du Doubs ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2016-07-11-017 du 11 juillet 2016 portant schéma départemental d'analyse et de couverture des risques du Doubs ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2024-07-01-00007 du 01 juillet 2024 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention en milieu périlleux des sapeurs-pompiers du département du Doubs, pour l'année 2024 ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2024-01-29-00019 du 29 janvier 2024 portant délégation de signature à Monsieur Stéphane BEAUDOUX, Directeur départemental du service départemental d'incendie et de secours du Doubs ;
Sur proposition de Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Sont habilités à exercer au sein de l'équipe d'intervention en milieu périlleux des sapeurs-pompiers du département du Doubs au titre de l'année 2024, sans restriction, les personnels désignés ci-dessous :

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM	PRENOM
IMP 3	Conseiller technique départemental	LARRIERE	DIDIER
	Conseiller technique départemental Adjoint	JEANNIN	MAEL

Service départemental
d'incendie et de secours du Doubs

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM	PRENOM
IMP3	Chef d'unité référent compagnie	MINETTI	THIERRY
		RODRIGUES	CEDRIC
		TISSOT	JEROME
	Chef d'unité	BAILLY	DAVID
		BOVET	FLORENT
		GRANCHER	ROMARIC
		GUILLET	DANIEL
		LIEVRE	DAVID
		MARTIN	LUDOVIC
		MINOLETTI	BENOIT
		PATTON	BRUNO
		PELLIER	OLIVIER
		TROY	RODOLPHE
		VIENNET	AURELIEN
IMP2	Sauveteur	BARTHELEMY	MAXIME
		BERNA	CHRISTOPHE
		BRENANS	RAPHAEL
		BREUILLOT	KEVIN
		BRIDE	MICKAEL
		CAVATZ	GAETAN
		CHAMPAGNE	CHARLEY
		COHADON	SYLVAIN
		DEFRASNE	JEROME
		DUBOURG	KEVIN
		DUSSOUILLEZ	MICKAEL
		ETCHIALI	MEHDI
		FAIVRE	LANDRY
		GERMAIN	SEBASTIEN
		GRANDMAISON	MAXIME
		HORCKMANS	ALEXANDRE
		JEANGUYOT	MARINE
		JEANNEROD	CHRISTOPHE
		LEROY	STEVE
		MANZONI	JEREMIE
		MEROUGE	TRISTAN
		MOUREY	MATHIEU

Service départemental
d'incendie et de secours du Doubs

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM	PRENOM
IMP2	Sauveteur	OCHS	THIERRY
		ORDINAIRE	TONY
		PELLEGRINI	RODOLPHE
		ROLAND	JEAN-LOUIS
		RUDE	ALEXANDRE
		THIEBAUD	MICKAEL
		UHLEN	BRUNO

Article 2 :

Sont habilités à exercer la spécialité « GRIMP » uniquement dans le cadre des exercices et des formations, les personnels désignés ci-dessous :

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM	PRENOM
IMP2	Sauveteur	DEFRASNE	NATHALIE
		GRANDMOUGIN	BAUDOIN
		HODY	AUDREY
		QUERRY	FREDERIC

Article 3 :

Les sapeurs-pompiers, dont les noms suivent, sont désignés responsables techniques pour leurs compagnies respectives :

- Caporal-chef MINETTI Thierry – Compagnie Montbéliard ;
- Adjudant-chef TISSOT Jérôme – Compagnie Besançon ;
- Adjudant-chef RODRIGUES Cédric – Compagnie Pontarlier.

Article 4 :

Seuls les sapeurs-pompiers inscrits sur la liste définie en article 1, peuvent être engagés en intervention et pour l'ensemble des missions correspondant à leur qualification.

Article 5

L'arrêté préfectoral n° 25-2024-07-01-00007 du 01 juillet 2024 susvisé est abrogé.

Service départemental
d'incendie et de secours du Doubs

Article 6

Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

Fait à Besançon, le **01 OCT. 2024**

Pour le préfet, et par délégation,



Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX
Chef de corps,
Directeur départemental des services
d'incendie et de secours

**Service départemental
d'incendie et de secours du Doubs**

Arrêté n° 25-2024-10-01-00009 du 1^{er} octobre 2024

fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe de reconnaissance face aux risques radiologiques du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2024.

**Le préfet du Doubs
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code général des collectivités territoriales notamment l'article R1424-54 ;
Vu l'arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;
Vu le guide national de référence « risque radiologique » ;
Vu le décret du 12 janvier 2024 portant nomination de M. Rémi BASTILLE, préfet du Doubs ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 2007-1712-07102 du 17 décembre 2007 portant création d'une équipe spécialisée dans la lutte face aux risques radiologiques dans le département du Doubs ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2016-07-11-017 du 11 juillet 2016 portant schéma départemental d'analyse et de couverture des risques du Doubs ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2024-07-01-00004 du 01 juillet 2024 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe de reconnaissance face aux risques radiologiques des sapeurs-pompiers du département du Doubs pour l'année 2024.
Vu l'arrêté préfectoral n°25-2024-01-29-00019 du 29 janvier 2024 portant délégation de signature à Monsieur Stéphane BEAUDOUX, Directeur départemental du service départemental d'incendie et de secours du Doubs ;
Sur proposition de Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Sont habilités à exercer au sein de l'équipe de reconnaissance face aux risques radiologiques des sapeurs-pompiers du département du Doubs au titre de l'année 2024, sans restriction, les personnels désignés ci-dessous :

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM	PRENOM
RAD 4	Conseiller technique départemental	BOUCHOT	ANAEL
RAD 4	Conseiller technique départemental adjoint	SAUGET	Yohann

Service départemental
d'incendie et de secours du Doubs

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM	PRENOM
RAD 3	Chef « CMIR »	BEVALOT	JULES
		DESCHAMPS	OLIVIER
		DETTE	JEAN-PHILIPPE
		LECOMTE	HERVE
		VIEILLEDENT	MATTHIEU
RAD 2	Chef d'équipe d'intervention Conseiller en radioprotection	COGNAT	JEREMIE
RAD 2	Chef d'équipe d'intervention	AGUIE	ALEXANDRE
		AUTHIER-CAILLAUD	ASTRID
		BADINA	JEROME
		BAILLY	DAVID
		BECOULET	SEBASTIEN
		BEUGNOT	ALEXIS
		BONNETON	SEBASTIEN
		BOSSONNET	JULIEN
		CAFFAREL	XAVIER
		CLAVERIA	NICOLAS
		CLERC	LAURENT
		DINETTE	ARNAUD
		DUDO	OLIVIER
		DUTOIR	SANDRINE
		FISCHESSER	GUILLAUME
		FRANCHEQUIN	REGIS
		GESSIER	PIERRE
		GHERARDI	PHILIPPE
		GIRARDET	TOM
		GUIGNOT	YVON
		JACOUTOT	OLIVIER
		KATANCEVIC	NICOLAS
		LARRIERE	ANTHONY
		MALACHOWSKI	FREDERIC
		MONNIN	FREDERIC
		MONTAGNON	AURELIEN
		PETER	ARNAUD
		PICHETTI	ARNAUD
		PLUMEREL	GUILLAUME
		PONCELIN	BERTRAND

Service départemental
d'incendie et de secours du Doubs

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM	PRENOM
RAD 2	Chef d'équipe d'intervention	PRIEM	VINCENT
		RIVA	LAURENT
		ROLLIN	JEROME
		ROUSSIN	ANTHONY
		SCHORI	NICOLAS
		TOURNIER	STEPHANE
RAD 1	Chef d'équipe reconnaissance	BOLE	JULIEN
		BOURGIN	SEBASTIEN
		BRIONNE	SAMUEL
		CHOULET	FREDERIC
		DUBOIS	ROMAIN
		DUCHANNOY	BENOIT
		DUPONT	ANTOINE
		GIGON	ARNAUD
		GROSPERRIN	ALINE
		MANZONI	JEREMIE
		MILLE	GAETAN
		MOUGIN	DAVID
		POMMEY	ORIANNE
		RENEAUX	LIONEL
		RINGENBACH	THOMAS
		RIVOIRE	CLEMENT
		ROY	JEROME
		STORTZ	YVON
		VALKER	MARC
		VUILLET	EMMANUELLE

Service départemental
d'incendie et de secours du Doubs

Article 2 :

Sont habilités à exercer la spécialité « RAD » uniquement dans le cadre des exercices et des formations, les personnels désignés ci-dessous :

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM	PRENOM
RAD 3	Chef « CMIR »	FREIDIG	SEBASTIEN
RAD 2	Chef d'équipe d'intervention	LAISNE	JEAN-MARC
		MARCHE	FABRICE
RAD 1	Chef d'équipe reconnaissance	CATANESE	FLORENCE
		PELLATON	LAURENT

Article 3 :

L'arrêté préfectoral n° 25-2024-07-01-00004 du 01 juillet 2024 susvisé est abrogé.

Article 4 :

Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

Fait à Besançon, le **01 OCT. 2024**

Pour le préfet, et par délégation,



Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX
Chef de corps,
Directeur départemental des services
d'incendie et de secours

**Service départemental
d'incendie et de secours du Doubs**

Arrêté n° 25-2024-10-01-00010 du 1^{er} octobre 2024

fixant la liste d'aptitude opérationnelle des infirmiers de sapeurs-pompiers protocolés du Service Santé et Secours Médical du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2024.

Le préfet du Doubs
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales notamment l'article R1424-54 ;
Vu le décret du 12 janvier 2024 portant nomination de M. Rémi BASTILLE, préfet du Doubs ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2016-07-11-017 du 11 juillet 2016 modifié portant approbation du SDACR du Doubs ;
Vu l'arrêté préfectoral n°25-2016-07-11-018 portant règlement opérationnel des services d'incendie et de secours du Doubs ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2024-07-01-00006 du 01 juillet 2024 fixant la liste d'aptitude opérationnelle des infirmiers protocolés du Service Santé et Secours Médical du SDIS du Doubs pour l'année 2024 ;
Vu l'arrêté préfectoral n°25-2024-01-29-00019 du 29 janvier 2024 portant délégation de signature à Monsieur Stéphane BEAUDOUX, Directeur départemental du service départemental d'incendie et de secours du Doubs ;
Sur proposition de Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Sont habilités à exercer en qualité d'infirmiers de sapeurs-pompiers ou interne en médecine protocolés, au titre de l'année 2024, les personnels désignés ci-dessous :

NOM	PRÉNOM	RPPS	SSO	SSO FDF	SSO SAL	SAP doublage	SAP autonome	SAP NRBC	Inf. Coordinateur
AMIEZ	DELPHINE	10103171830	X				X		
AUDY	PAULINE	10103377106	X				X		
BARBIER	JULIEN	10107347345	X				X	X	X
BAYLE	SABRINA	10106190050	X	X			X		
BERGER	DAMIEN	10104611628	X		X		X	X	
BERRADA	MALIK	10108974717				X			
BESANCON	KIM	10106360315	X				X	X	
BINDA	ROMAIN	10104453591	X		X		X		

Service départemental
d'incendie et de secours du Doubs

NOM	PRÉNOM	RPPS	SSO	SSO FDF	SSO SAL	SAP doublage	SAP autonome	SAP NRBC	Inf. Coordinateur
BINETRUY	THIBAUD	10102966644	X				X		
BONVARLET	SHAMA	10107359407	X				X		
BOUTON	ARNAUD	10104458889	X	X			X		
BRISEBARD	MATHILDE	10102351037	X				X		
BUNEL	LEONIE	10108580142	X				X		
CASTANY	THOMAS	10103936703	X				X		
CHABOD	ADELINE	10105289895	X				X		
CLERC-VOUILLOT	FANNY	10102961926	X				X		
CLOUET	LAURE	10104401574	X				X		
COMTE	CECILE	10106106817	X				X	X	
COMTE	ESTELLE	10105493745	X		X		X	X	
CUNY	BERTRAND	10105860877	X	X	X		X	X	X
DESCHENES	KEVIN	10104869341	X				X	X	X
DESHAYES	JULIEN	10104555809	X				X		
DHOTE	ANNE	10106151912	X			X			
DUVIVIER	ERIC	10103342969	X				X		
EL AYOUNI	AYOUB		X				X		
ELISABETH	SEBASTIEN	10104618094	X		X		X		
FAIVRE	ALEXANDRA	10104546931	X	X	X		X		
FAIVRE	ALYCIA	10107239120	X			X			
FERREUX	AUGUSTIN	10102753158	X				X		
GAIFFE	OLIVIA	10102550075	X		X		X	X	
GAUDINET	GABRIEL	10106157786	X				X		X
GENESTIER	EMMANUEL	10106002206	X				X		
GIRARDOT	MAITE	10102872339	X				X		
GRANDJEAN	BERTRAND	10105034978	X	X	X		X	X	X
GROSS	CHRISTOPHE	10104511513	X				X	X	
GRUT	EVELYNE	10102664413	X						
GUALDES	HELENE	10109378397	X			X			
GUTHLEBEN	MATTHIEU	10105864200	X				X		
HAUTIER	THOMAS	10108197376	X			X			
HERCHA	SOUED	10104415335	X		X	X			
HUOT	AUORE	10105080146	X	X	X		X	X	X
IRIMESCU	SOUED	10104415335	X		X		X		
JEANNEROD	FRANCOISE	10106866824	X	X			X	X	
JOURNOT	ALAIN	10106805897	X				X		X
KHELOUFI	LOUIZA	10106302630	X				X		

Service départemental
d'incendie et de secours du Doubs

NOM	PRÉNOM	RPPS	SSO	SSO FDF	SSO SAL	SAP doublage	SAP autonome	SAP NRBC	Inf. Coordinateur
LACROIX	COLIN	10105223845	X	X			X	X	
LANGUILLE	EMMANUEL	10106306516	X				X		
MAGNIN	FREDERIC	10106173973	X				X	X	
MARION	CELINE	10103487186	X			X			
MEBIROUK	JAMAYA	10104563001	X				X		
MENETRIER	ALICIA	10105244205	X			X			
MILLION	MARTINE	10106599581	X		X		X		X
MIRAU COURT	LEA	10103170535	X				X		
MOLLE	MARIE	10103212360	X				X	X	
MONNOT	NICOLAS	10104558597	X				X		
MONTAGNON	JEAN CHRISTOPHE	10105072275	X				X		X
NAGY	CECILE	10106355273	X				X	X	
NICOD	FABIENNE	10105058233	X		X		X		X
PARIS	MELANIE	10103131107	X				X		
PERRIGUEY	CLEMENT	10103384334	X				X		
PETIT	YANNICK	10104678353	X				X		
PINEAU	JOSEPHINE	10106266322	X	X			X		
POULLEAU	LEA	10103225099	X				X		
REBILLOT	ISABELLE	10105156961	X		X		X		
RETHORE	ANNIE	10103771456	X	X	X		X	X	X
RICHARD	CHRISTOPHE		X				X	X	
RICHARD	SOLENE	10104725980	X				X	X	
ROBERT	PATRICK	10105040389	X				X		
RUFFION	LAETITIA	10106779092	X		X		X	X	
RUINET	SYLVIE	10103740063	X	X			X		
SCALABRINO	VERONIQUE	10107339599	X		X		X		
SUBILOTTE	LAURENCE	10106258162	X				X		
TEIXEIRA	JOHANNA	10103864764	X				X	X	
TRIBLE	PELAGIE	10106152126	X				X		
TRUCHE	SYLVAIN	10107237777	X		X		X		
VERNEREY	JULIETTE	10109379494	X				X		
VERPILLAT	MELANIE	10103192794	X			X			
VIVOT	STEPHANIE	10105808744	X		X		X	X	
VONIN	VERONIQUE	10105814783	X		X		X	X	X
VOUILLON	ALAIN	10106866659	X		X		X		
WENGER	MAXIME	10106281586	X				X		
ZAHND	HENRI	10104458491	X			X			

Service départemental
d'incendie et de secours du Doubs

Article 2 :

Les infirmiers inscrits sur cette liste peuvent être engagés sur intervention en doublure ou pour l'ensemble des missions correspondant à leur qualification.

Article 3 :

L'arrêté préfectoral n° 25-2024-07-01-00006 du 01 juillet 2024 susvisé est abrogé.

Article 4 :

Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

Fait à Besançon, le **01 OCT. 2024**

Pour le préfet, et par délégation,



Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX
Chef de corps,

Directeur départemental des services
d'incendie et de secours

**Service départemental
d'incendie et de secours du Doubs**

Arrêté n° 25-2024-10-01-00011 du 1^{er} octobre 2024

fixant la liste d'aptitude opérationnelle des Médecins Sapeurs-Pompiers (MSP) du Service Santé et Secours Médical du service départemental d'incendie et de secours du Doubs pour l'année 2024.

Le préfet du Doubs
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales notamment l'article R1424-54 ;
Vu le décret du 12 janvier 2024 portant nomination de M. Rémi BASTILLE, préfet du Doubs ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2016-07-11-017 du 11 juillet 2016 modifié portant approbation du SDACR du Doubs ;
Vu l'arrêté préfectoral n°25-2016-07-11-018 portant règlement opérationnel des services d'incendie et de secours du Doubs ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2024-07-01-00010 du 01 juillet 2024 fixant la liste d'aptitude opérationnelle des Médecins Sapeurs-Pompiers (MSP) du Service Santé et Secours Médical du service départemental d'incendie et de secours du Doubs pour l'année 2024 ;
Vu l'arrêté préfectoral n°25-2024-01-29-00019 du 29 janvier 2024 portant délégation de signature à Monsieur Stéphane BEAUDOUX, Directeur départemental du service départemental d'incendie et de secours du Doubs ;
Sur proposition de Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Sont habilités à exercer en qualité de médecins sapeurs-pompiers, au titre de l'année 2024, les personnels désignés ci-dessous :

NOM	PRÉNOM	OPS Courant	OPS Except.	Ref. SAL	DSM	SSH	NRBC
AMBS	MATHIAS		X				
BARBIER	ALAIN	X	X				
BERNARD	LYDIE	X	X				
BIAJOUX	GREGORY	X	X				
CABART	CYRIELLE		X				
CELLERIER	MARTIN	X	X				
COURVOISIER	EMMANUELLE			X			
DI NATALE	LUCA	X	X				
DOLLAT	BRIGITTE		X				
DOLLAT	DAMIEN		X				

Service Départemental
d'incendie et de secours du Doubs

NOM	PRÉNOM	OPS Courant	OPS Except.	Ref. SAL	DSM	SSH	NRBC
DUCELLIER	DOMINIQUE		X				
GRIMON	DANIEL	X	X		X		
GROFFAL	NICOLAS		X				
GUIGNARD	ERIC		X				
IDELCADI	MASTAFA		X				
JACOULET	ERIC		X				
KOLB	NATHALIE	X	X				
LABOTH	PATRICIA		X				
LAGRE	FRANCOIS-XAVIER		X	X			
LASSER	PHILIPPE	X	X		X		X
LEGAIN	MAXIME	X	X				X
LEGAIN LALARME	CHARLINE		X				
LESOURD	ISABELLE	X	X				
LOTIGIE	LISE	X	X				
LY	HUE LAN		X				
MACHEREL	GERALD		X				
MAILLOT	MARIE-CELINE		X	X			
MARGUET	PHILIPPE		X				
MEZHER	CHAOUKI		X				
MONTAGNON	LAURENCE		X				
MOUTON	CAROLE	X	X				
NAVARRO	JULIEN	X	X				X
NENERT	ELOI	X	X				
OVTCHAROFF	BORIS		X				
PELLEGRINI-LASSER	MARYLINE	X	X				
PERAL	CLAIRE		X				
PEUGEOT-MORTIER	CAROLINE	X	X		X	X	X
PHILIPPE	PIERRE-MARIE	X	X				
PHILIPPOT	YOLAND		X				
PILLER	LAURE-ESTELLE	X	X		X	X	X
PRALON	LAURIE		X				
PRETRE	PHILIPPE	X	X				
RABIER	BENOIT	X	X				X
RAVEY	GILLES	X	X				
RECEVEUR	ROBERT		X	X			
REMONAY	MAXIME		X				

Service Départemental
d'incendie et de secours du Doubs

NOM	PRÉNOM	OPS Courant	OPS Except.	Ref. SAL	DSM	SSH	NRBC
RODRIGUES	NILTON JORGE		X				
RONDOT	CHRISTIAN	X	X				
ROUSSELET	MATTHIEU	X	X				
SAULNIER	NADINE	X	X				
ROYO	CELINE	X	X				X
SIGAUX	ANTOINE		X				
STABILE	ANTOINE	X	X				
URBANEK	THOMAS	X	X				
VILLAUMIE	MICHEL		X				
WATERLOT	GAELLE		X				
WATTELIER	FRANCOIS	X	X				

Article 2 :

Seuls les médecins inscrits sur cette liste peuvent être engagés en intervention et pour l'ensemble des missions correspondant à leur qualification.

Article 3 :

L'arrêté préfectoral n° 25-2024-07-01-00010 du 01 juillet 2024 susvisé est abrogé.

Article 4 :

Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

Fait à Besançon, le **01 OCT. 2024**

Pour le préfet, et par délégation,



Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX
Chef de corps,
Directeur départemental des services
d'incendie et de secours

Arrêté n° 25-2024-10-01-00012 du 1^{er} octobre 2024

portant nomination du référent départemental
et de l'adjoint au référent départemental de la spécialité risques chimiques et biologiques
(RCH)

Le préfet du Doubs
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article R1424-54) ;
Vu le code de la sécurité intérieure, notamment l'article R722-1 ;
Vu le décret du 12 janvier 2024 portant nomination de M. Rémi BASTILLE, Préfet du Doubs ;
Vu l'arrêté du 22 août 2019 relatif à la formation des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;
Vu l'arrêté du 15 juillet 2022 relatif à la désignation et aux missions des référents de spécialités mentionnés à l'article R. 722-1 du code de la sécurité intérieure ;
Vu le guide national de référence « risques chimiques et biologiques » ;
Vu l'arrêté préfectoral n°25-2016-07-11-017 du 11 juillet 2016, portant schéma départemental d'analyse et de couverture des risques des services d'incendie et de secours du Doubs ;
Vu l'arrêté préfectoral n°25-2016-07-11-017 du 11 juillet 2016 modifié, portant règlement opérationnel des services d'incendie et de secours du Doubs ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2024-07-01-00009 du 01^{er} juillet 2024 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention en milieu chimique et biologique des sapeurs-pompiers du département du Doubs, pour l'année 2024.
Vu l'arrêté préfectoral n°25-2024-01-29-00019 du 29 janvier 2024 portant délégation de signature à Monsieur Stéphane BEAUDOUX, Directeur départemental du service départemental d'incendie et de secours du Doubs ;
Sur proposition de Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Le Capitaine Jules BEVALOT, officier de sapeurs-pompiers professionnels du Corps départemental du Doubs, est nommé référent départemental de la spécialité risques chimiques et biologiques (RCH). Il est placé sous l'autorité du directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs.

Article 2 :

Le référent départemental de la spécialité risques chimiques et biologiques (RCH) a autorité sur tous les personnels spécialisés en risques chimiques et biologiques (RCH).

Article 3 :

Le référent départemental de la spécialité risques chimiques et biologiques (RCH) est chargé, en relation avec les différents services du Service départemental d'incendie et de secours :

- de proposer une organisation pour répondre aux objectifs du schéma d'analyse et de couverture des risques ;
- de participer à la déclinaison de la doctrine nationale ;
- d'organiser et gérer l'activité de la spécialité ;
- de proposer un plan de formation permettant de garantir le potentiel humain nécessaire à l'accomplissement des missions dédiées à la spécialité et assurer le suivi de la formation des personnels de la spécialité ;
- de contribuer à la rédaction des référentiels internes d'organisation et d'évaluation de la formation et participer au maintien et perfectionnement des acquis des spécialistes ;
- de proposer un plan d'équipement des matériels et équipements de la spécialité ;
- de veiller, en relation avec la sous-direction santé, à la santé et la sécurité des personnels de la spécialité.

Article 4 :

Le commandant Yvon STORTZ, officier de sapeurs-pompiers professionnels du corps départemental du Doubs, est nommé référent départemental adjoint de la spécialité risques chimiques et biologiques (RCH) désigné à l'article 1 du présent arrêté.

Placé sous l'autorité directe du référent départemental, le commandant Yvon STORTZ est chargé de le suppléer et le cas échéant de le conseiller dans tous les domaines d'activité de la spécialité risques chimiques et biologiques (RCH).

Article 5 :

L'arrêté préfectoral modificatif n° 2014365-0016 du 31 décembre 2014 susvisé est abrogé.

Service départemental
d'incendie et de secours du Doubs

Article 6 :

Le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs, commandant le Corps départemental de sapeurs-pompiers, le référent départemental de la spécialité risques chimiques et biologiques (RCH), sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

Fait à Besançon, le **01 OCT. 2024**

Pour le préfet, et par délégation,



Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX
Chef de corps,
Directeur départemental des services
d'incendie et de secours

Certifié conforme
Contrôleur général Stéphane
BEAUDOUX

Directeur départemental des
services d'incendie et de secours
Commandant le 25^e CDSP